

Formation Spéciale Santé et Sécurité - Départementale (remplaçant les CHSCT-D) du 26/04/23

Présents :

FSU : Stéphane Cuq, Honorine Papillon, Philippe Llau, Edwige Dulong, Guillaume Guilbert, Nathalie Moncanis

UNSA-Education : Sophie Lozano Frigière, Delphine Puech, Nathalie Cambon

CGT : Franck Lacrampe, Sabine Manet

FNEC FP FO : Noémie Verny

Maryline Lutic (IA-DASEN)

Stéphanie Marret-Delbac (SG)

Hélène Montréjeaud (IEN Aurillac III)

Magdalena Valencia (assistante sociale)

Christian Peymaud (Inspecteur Santé et Sécurité au Rectorat)

Patrick Alet (principal du collège de Vic-sur-Cère)

Alexis Montarnal (secrétaire de la SG)

Installation de la nouvelle formation spécialisée suite aux élections.

1- Déclarations FSU, UNSA, FO

2- élection du secrétaire de la F3SCT

Guillaume Guilbert se présente pour le secrétariat > pour : 10

Honorine Papillon se présente pour le secrétariat adjoint > pour : 10

Elus pour l'ensemble de la durée du mandat soit 4 ans.

3.1 - Champ de compétence de la formation spécialisée

Les lycées, jusque là dans le champ de compétence de l'académie, pourraient passer dans le celui du département en matière de santé et de sécurité.

Nous sommes en attente d'une circulaire ministérielle. Crainte que tout le secondaire soit géré au niveau départemental. Le Rectorat gérant les agents du second degré, la DSDEN ne pourrait pas réellement intervenir. De plus, la DSDEN n'a pas de liens avec le Conseil régional qui gère les lycées.

La FSU souhaiterait dans le cas où les lycées resteraient sous la coupe de l'Académie pouvoir être en copie systématique des DGI, des fiches RSST... pour pouvoir intervenir en tant que représentants de proximité.

3.2 - Règlement intérieur de la F3SCT

Le règlement intérieur n'a pas été voté en CSA-D (duquel émane la F3SCT), un GT doit être mis en place pour le faire évoluer. La DGAFP a édité un RI type, en attente donc que la CSA-Académique édite le sien,

lequel sera décliné au niveau départemental.

3.3 - Formation des membres de la F3SCT

Plaquette en cours de finalisation. Le décret stipule que chaque membre a le droit à 5 jours de formation pour la formation spécialisée (sur 4 ans) dont possibilité de 2 jours par nos centrales syndicales (sur devis). Dans les faits, personne ne comptera...

4 - Approbation du CR du dernier CHSCT-D (11/10/22)

5 - Point sur les fiches RSST

Un tableau synthétique est présenté par la SG.

Intervention de la CGT sur une situation particulière dans un collège, suite à une déclaration d'accident de service (gestionnaire), le délai n'est pas respectée quant au traitement de sa situation. Question des actions à mettre en place pour le suivi des conditions de travail des gestionnaires.

fiche 1 : Evoquant un problème technique en cuisine au collège Ferry. La FSU demande si la réparation a été faite. Pas de retour à ce jour. Prendre contact avec le principal.

fiche 4 : Evoquant une agression verbale de la tante d'une élève, la FSU demande quelles sont les suites de cette situation, La tante et la mère ne se présentent plus à l'école, ça s'est réglé.

fiche 6 : Evoquant les difficultés vécues par une collègue à cause d'une affectation très loin de son domicile. La FSU demande de prendre des nouvelles de cette collègue auprès de l'IEN.

fiche 7 : Evoquant la souffrance d'un agent administratif dans un collège. Mme Burnol (de la DSDEN) s'est déplacée pour suivre cette situation.

Différentes fiches émanant du collège de la Ponétie : beaucoup de questions dont celle du transfert des 4e et 3e EGPA à l'EREA. La DASEN propose de s'y déplacer en délégation de visite. Les collègues du collège en avait fait la demande. Les représentants y sont favorables. La visite se fera avant les congés d'été.

Fiche collège de Montsalvy : pb d'ascenseur (architecture labyrinthique poserait pb) + manque de personnel d'encadrement (CPE, AED, infirmière...). Intervention de la CGT sur les conditions de travail des AED. A intégrer dans notre programme de visite. En plus de la question des gestionnaires.

Remarque de la FSU : au niveau méthodologique, penser à faire les remontées de terrain avant chaque séance de la F3SCT pour savoir quelles suites ont été données aux fiches. ISST : les assistants de prévention devraient se déplacer systématiquement pour rencontrer les collègues pour en faire des acteurs de terrain.

ISST : rendre les postes de conseiller de prévention départemental attractifs en octroyant des 100%. La vacance de ces postes pose un pb en termes de suivi. La CGT intervient sur cette question : 50% c'est trop peu et financer sur le dos du premier degré n'est pas normal. Pas de budget propre. Il faudrait un BOP

spécifique. Réponse de l'administration : ça ne dépend pas de nous.

La SG précise qu'une candidature va être étudiée pour l'an prochain et que la situation s'améliorera quand il y aura quelqu'un.

6 - Compte-rendu de visite du collège Ferry (Aurillac)

La retranscription des auditions doit encore faire l'objet de quelques modifications formelles. Les préconisations (conclusions de la visite portant sur la restructuration du bâtiment) rédigées par les représentants sont présentées et votées.

- Intégrer et consulter la FS-SSCT à toutes les étapes de la restructuration.
- Rappel de la loi (article 17 du décret 82-453 du 28 mai 82) Le médecin du travail est obligatoirement consulté sur les projets de construction ou aménagement importants des bâtiments administratifs et de modifications apportées aux équipements.
- Consulter les agents travaillant dans l'unité de travail qui va subir une restructuration à toutes les étapes – de la phase de projet à la livraison du chantier en passant par les réunions de suivi de chantier (calendrier précis des réunions, méthode, enjeux)
- Demander au propriétaire et aux prestataires de justifier leur choix afin de rendre compréhensible les choix, notamment lorsqu'ils ne satisfont pas les demandes initiales (contraintes techniques, budgétaires).
- S'appuyer sur les référentiels Éducation Nationale discipline par discipline
- Intégrer dans le projet global la question des conditions de travail pendant les travaux (délocalisation vers d'autres espaces, gestion du bruit/des questions de température, programmer les nuisances importantes sur les temps de congé...)
- Prendre en compte le fait que le recours à un contrat public-privé peut conduire à une altération voire une oblitération de la communication entre les parties impliquées.

7 votants, vote pour : 6 ; abstention : 1

7 - Rédaction d'un guide de bonnes pratiques (construction/rénovation d'établissements scolaires)

S'agissant d'une nouvelle mandature, la SG demande si les membres souhaitent poursuivre ce travail. Selon la CGT de nouvelles priorités sont apparues, notamment les conditions de travail des personnels des personnels administratifs + AED (fiches RSST).

L'UNSA souhaite mener ces travaux à termes. L'UNSA propose de ne visiter en complément du collège Ferry qu'une seule école (Neuvéglise) en restructuration au lieu de deux comme initialement prévu.

La FSU souhaite aussi poursuivre ce travail et estime que le guide doit être simple, pas trop ambitieux (sous forme de fiches méthodologiques ?)

Il est donc décidé que l'école de Neuvéglise sera visitée par la délégation (GT de préparation avant les congés d'automne puis visite après congé).

Ce GT permettra aussi de préparer le travail concernant les adjoints gestionnaires et les AED (rédaction d'un

questionnaire en ligne + d'entretiens en visio...)

8- Présentation des auditions de directeurs et directrices (travail étalé sur les deux dernières années)

Lecture des préconisations.

Préconisations :

- Former les directeurs·trices de manière continue et régulière, ne pas oublier les directeurs de classe unique.
- Former les directeurs·trices à la politique de santé et sécurité au travail pour une meilleure connaissance de l'usage du Registre SST.
- Proposer des réunions de directeurs·trices sur le temps de classe, et avec remplacement si ces formations et réunions ont lieu un jour non déchargé.
- Proposer aux directeurs·trices des animations pédagogiques spécifiques à la direction dans le cadre des 18 heures de formation.
- Permettre aux directeurs·trices de se rencontrer afin d'échanger sur leurs pratiques pour gagner en efficacité.
- Proposer un temps de décharge supplémentaire selon les périodes de l'année, surtout dans les écoles de 2 à 5 classes, qui ont peu de décharges
- Améliorer le régime de décharge pour tous, quel que soit le nombre de classe
- Pouvoir obtenir une aide administrative formée et pérenne
- Obtenir une aide à la création ou la mise à jour du DU.
- Permettre aux directeurs·trices de déconnecter donc sans subir d'astreinte téléphonique ou électronique et sans utiliser leur équipement et forfait personnels.

Seuls les cas d'extrême gravité peuvent justifier la nécessité de les joindre en dehors de leurs obligations de service.

- Abonder la dotation brigade afin de ne pas placer les directeurs·trices dans la position de devoir choisir entre leur décharge de direction et le remplacement de collègues eux·elles-mêmes non remplacées.

Mise au vote : 5 pour ; 1 abstention

9- Nomination d'une nouvelle médecin du travail

Une nouvelle médecin sera nommée en mai pour le Cantal, remplaçant par Mme Roux.

10- Question des visites médicales systématiques

Dans l'académie, 17000 agents du public + 5000 du privé > il faudrait 7 médecins du travail (selon l'ancien ratio légal, qui a disparu dans le nouveau décret)

11- Programme de prévention des risques professionnels pour le département du Cantal

Mise en place en septembre d'un GT (à la rentrée 2023) pour le plan de prévention à partir de la version martyr de septembre 2021. Ce travail a pris beaucoup de retard, notamment à cause des élections professionnelles et du climat social en lien avec les retraites.

12- Points sur les accidents de service et maladies professionnelles

congé grave maladie (AESH) : 2

congé longue maladie : 1

congé longue durée : 4

temps partiel thérapeutique 9

2 accidents de service pour le primaire + pas les chiffres pour le collège : intervention de l'ISST : c'est au Rectorat de faire redescendre à la F3SCT-départementale.

Pas de maladie pro.

13- Rapport social

Le rapport social unique doit être rédigé par le Rectorat. On devrait en avoir un en fin d'année civile

Deux interventions de l'ISST en fin de séance : il faudrait ajouter un volet santé et sécurité dans le guide académique AESH + le DGI de Neussargues a été très bien géré, un très bon rapport de l'Assistante de Prévention. La FSU salue aussi le travail du directeur dans ce dossier.

F.S.U 15